

Département  
du  
VAL D'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
-----  
CANTON  
DE  
TAVERNY  
-----

**OBJET :**

**Modification de la  
tarification périscolaire,  
centre de loisirs et  
restauration scolaire**

Nota - Le Maire certifie  
que cette délibération a  
été mise en ligne sur le  
site de la ville le

**13 JUL. 2022**

Que la convocation du  
Conseil a été faite le 24  
juin 2022

et que le nombre des  
Membres en exercice  
est  
de : **29**

**DEL n° 2022-053**

**VILLE DE BEAUCHAMP**  
-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 juin 2022  
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'Avis de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse du 21 juin 2022.

Il est proposé de procéder à la révision des tarifs périscolaires, centre de loisirs et restauration sur la base d'un pourcentage d'augmentation de 5%.

### La tarification :

La tarification est proposée au quotient familial avec le même nombre de tranche et les mêmes tranches que celles utilisées habituellement.

Pour mémoire le calcul du quotient familial est le suivant :

$$QF = (\text{Revenu Fiscal de Référence et/ou RSA} + \text{prestations CAF}) / (\text{Nombre de parts fiscales} \times 12)$$

Au regard des éléments présentés, il est proposé de retenir les tarifs suivants :

#### a) Activités périscolaires :

ACTIVITES PERISCOLAIRES - tarifs 2021-2022	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	
Accueil Matin Mater - Unité	1,22 €	1,74 €	2,26 €	2,78 €	3,30 €	3,82 €	4,34 €	4,82 €
Accueil Matin Mater - Forfait	9,76 €	13,87 €	17,99 €	22,10 €	26,22 €	30,33 €	34,45 €	38,56 €
Accueil Matin Elem- Unité	2,23 €	3,80 €	4,13 €	5,08 €	6,03 €	6,98 €	7,93 €	8,88 €
Accueil Matin Elem- Forfait	17,84 €	25,44 €	33,04 €	40,64 €	48,24 €	55,84 €	63,44 €	71,04 €
Accueil Soir Mater - Unité	1,90 €	2,70 €	3,53 €	4,34 €	5,16 €	5,97 €	6,80 €	7,61 €
Accueil Soir Mater - Forfait	15,20 €	21,62 €	28,21 €	34,71 €	41,30 €	47,79 €	54,38 €	60,88 €
Accueil Soir Elem - Unité	2,90 €	4,14 €	5,38 €	6,62 €	7,86 €	9,10 €	10,34 €	11,58 €
Accueil Soir Elem - Forfait	23,20 €	33,12 €	43,03 €	52,95 €	62,87 €	72,78 €	82,70 €	92,61 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES - tarifs 2022-2023	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	
Accueil Matin Mater - Unité	1,28 €	1,83 €	2,37 €	2,92 €	3,47 €	4,01 €	4,56 €	5,06 €
Accueil Matin Mater - forfait	10,25 €	14,62 €	18,98 €	23,35 €	27,72 €	32,09 €	36,46 €	40,49 €
Accueil Matin Elem- Unité	2,23 €	3,80 €	4,13 €	5,08 €	6,03 €	6,98 €	7,93 €	8,88 €
Accueil Matin Elem- Forfait	17,84 €	25,44 €	33,04 €	40,64 €	48,24 €	55,84 €	63,44 €	71,04 €
Accueil Soir Mater - Unité	2,00 €	2,84 €	3,71 €	4,56 €	5,42 €	6,27 €	7,14 €	7,99 €
Accueil Soir Mater - Forfait	15,96 €	22,68 €	29,65 €	36,46 €	43,34 €	50,15 €	57,12 €	63,92 €
Accueil Soir Elem - Unité	2,90 €	4,14 €	5,38 €	6,62 €	7,86 €	9,10 €	10,34 €	11,58 €
Accueil Soir Elem - Forfait	23,20 €	33,12 €	43,03 €	52,95 €	62,87 €	72,78 €	82,70 €	92,61 €

L'application de la tarification au forfait s'applique à partir de la 8<sup>ème</sup> fréquentation mensuelle.

À noter : seuls les tarifs des maternels ont donné lieu à une augmentation. Ceux-ci étant historiquement inférieurs à ceux des élémentaires alors que le prix de revient est supérieur en maternel (taux d'encadrement plus strict, fourniture d'un goûter en maternel uniquement).

L'idée étant d'arriver à un rattrapage pour se lisser avec les tarifs élémentaires.

**b) Centre de loisirs :**

<b>CENTRE DE LOISIRS - tarifs 2021-2022</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>HC</b>
	0 > 668,99	669 > 968,99	969 > 1293,99	1294 > 1618,99	1619 > 1943,99	1944 > 2268,99	> 2269	
Mercredis demi journée	3,67 €	5,53 €	7,39 €	9,25 €	11,11 €	12,97 €	14,83 €	16,69 €
Mercredi journée	5,44 €	8,15 €	10,85 €	13,56 €	16,26 €	18,97 €	21,67 €	24,38 €
Vacances - journée	5,44 €	8,15 €	10,85 €	13,56 €	16,26 €	18,97 €	21,67 €	24,38 €
Vacances - forfait 4 jours	19,04 €	28,52 €	37,98 €	47,45 €	56,92 €	66,39 €	75,86 €	pas de forfait
Vacances - forfait 5 jours	23,12 €	34,62 €	46,12 €	57,62 €	69,12 €	80,62 €	92,12 €	pas de forfait
<b>CENTRE DE LOISIRS - tarifs 2022-2023</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>HC</b>
	0 > 668,99	669 > 968,99	969 > 1293,99	1294 > 1618,99	1619 > 1943,99	1944 > 2268,99	> 2269	
Mercredis demi journée	3,85 €	5,81 €	7,76 €	9,71 €	11,67 €	13,62 €	15,57 €	17,52 €
Mercredi journée	5,71 €	8,56 €	11,39 €	14,24 €	17,07 €	19,92 €	22,75 €	25,60 €
Vacances - journée	5,71 €	8,56 €	11,39 €	14,24 €	17,07 €	19,92 €	22,75 €	25,60 €
Vacances - forfait 4 jours	19,99 €	29,95 €	39,88 €	49,82 €	59,77 €	69,71 €	79,65 €	pas de forfait
Vacances - forfait 5 jours	24,28 €	36,35 €	48,43 €	60,50 €	72,58 €	84,65 €	96,73 €	pas de forfait

**c) Restaurant scolaire :**

Au regard du coefficient d'évolution appliqué (1,05), il est proposé que :

- Le tarif minimum reste à 1€,
- Le tarif maximum passe à 6,03€ (au lieu de 5,74€ actuellement),
- Le tarif hors commune passe à 7,11€ (au lieu de 6,77€ actuellement),
- Le taux d'effort passe à 0,241% (contre 0,230%).

**d) Tarifications exceptionnelles**

Il est prévu le maintien des tarifications exceptionnelles prévues par la délibération n°2020-099 à savoir :

- Pour défaut d'inscription à l'accueil de loisirs, à la restauration, aux activités périscolaires : une tarification double sera appliquée par rapport au tarif déterminé (conformément au règlement intérieur),
- Dépassement abusif des horaires le soir après 19h (+ de 15 minutes) : tarif majoré de 15€ (conformément au règlement intérieur),
- Enfants du personnel communal ne résidant pas sur la commune bénéficient du tarif déterminé par le quotient familial,
- Enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (conformément au Règlement Intérieur) :
  - o Facturation de 75% du tarif de l'accueil de loisirs,
  - o Facturation de 50% du tarif du repas déterminé par le quotient.

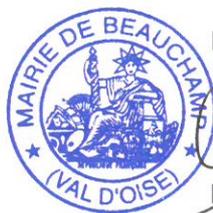
Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 25 « POUR » et 3 « CONTRES » (Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU) :

**Approuve** la tarification comme exposé ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture 095-219500519-20220630-DEL-2022-053-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022
---

Beauchamp, le 11 juillet 2022



Le Maire,

  
Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20220630-DEL-2022-053-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022